

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la Mairesse, tenue le 18 juillet 2020, par voie de vidéo conférence, suite à l'Arrêté numéro 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère :
Madame Barbara McDonald
Messieurs les conseillers :
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Éric Lessard
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière, Stéphanie Carrière, est présente.

1. **Résolution 2020-07-088 - Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 6 juin 2020;**
4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
 - 5.1 **Lac-Tremblant-Nord;**
 - 5.2 **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;**
 - 5.3 **Mont-Tremblant;**
 - 5.4 **Rapport des comités Agglo;**
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**
 - 7.1 **Avis de motion : Modifications au règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$**
 - 7.2 **Dépot Modification au Règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$**
 - 7.3 **Adoption Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Quais)**
 - 7.4 **Adoption Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Entrées privés, locations à court terme, éclairage extérieur et contraventions et pénalités)**

7.5 Adoption Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2013-005 relatif à la construction (Éclairage extérieur et dépôt de matériaux de constructions sur les chantiers de construction)

7.6 Adoption du Règlement 2020-04 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Logements intergénérationnels)

7.7 Adoption du Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Retrait de l'entente signé par la municipalité à propos des modalités de construction)

8. Résolutions :

8.1 Délégation de représentants aux comités

8.2 Plan d'analyse et d'intervention de systèmes de traitement d'eaux usés

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 C.C.U. 2020-05-28 - Demande DPCOL200023, construction neuve, matricule 1621-93-7693-0-000-0000, lot 5 011 315

9.2.2 C.C.U. 2020-06-35 - Demande DPPIL200026, certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine, matricule 1621-93-7693-0-000-0000, lot 5 011 315

9.2.3 C.C.U. 2020-06-36 - Demande DPCOL200020, construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-008-0001, lot 6 219 792 du cadastre du Québec

9.2.4 C.C.U. 2020-06-37 - Demande DPADL200027, changement du revêtement de toiture du boathouse, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751, 526, Rive du Lac-Tremblant

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Deuxième période de questions :

14. Clôture et levée de la séance.

—

1. Résolution 2020-07-089 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2020-07-090 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 6 juin 2020;

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 6 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2020-07-091 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2020 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 143 152,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Rapports de la Mairesse :

5.1 Lac-Tremblant-Nord;

5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;

5.3 Ville de Mont-Tremblant; et

5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2020-07-092 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 20 juillet 2020 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Modifications au règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

AVIS DE MOTION est donné par Madame Barbara McDonald qu'il y aura adoption du premier projet de règlement intitulé : «Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable

aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$», est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$ et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2020-07-093 - Dépôt de Modification au Règlement 2019-03 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a dûment été donné séance tenante par Barbara McDonald;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

De déposer le Projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 Résolution 2020-07-094 - Adoption du Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Quais)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Barbara McDonald lors de la session extraordinaire du conseil s'étant tenue le 23 mai, 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 23 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit

adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 Résolution 2020-07-095 - Adoption du Règlement 2020-01 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Entrées privés, locations à court terme, éclairage extérieur et contraventions et pénalités)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Peter Richardson lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 7 mars, 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

Monsieur Christian de Varennes s'abstient de voter sur le règlement.

ET RÉSOLU :

QUE le Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 Résolution 2020-07-096 - Adoption du Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2013-005 relatif à la construction (Éclairage extérieur et dépôt de matériaux de constructions sur les chantiers de construction)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Barbara McDonald lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 7 mars, 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

QUE le Règlement 2020-03 modifiant le Règlement 2013-005 relatif à la construction soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 Résolution 2020-07-097 - Adoption du Règlement Projet de Règlement 2020-04 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Logements intergénérationnels)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Barbara McDonald lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 4 avril, 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE le Règlement 2020-04 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.7 Résolution 2020-07-098 - Adoption du Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage (Retrait de l'entente signé par la municipalité à propos des modalités de construction)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Peter Richardson lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 4 avril, 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de Règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le processus régissant les consultations publiques s'en voit modifié, et qu'une consultation publique s'est fait par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE le Règlement 2020-06 modifiant le Règlement 2013-003 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Administration

8.1 Résolution 2020-07-099 - Formation des comités du conseil

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner les membres du conseil suivants, membres des différents comités tel qu'ils apparaissent au tableau.

NOM DU COMITÉ	NOM DES MEMBRES
Finances	Jean Cloutier Christian deVarenes
Urbanisme	Philippe Couture Eric Lessard Barbara McDonald
Travaux publics	Eric Lessard Peter Richardson

Communication	Eric Lessard
Responsable des relations avec PLTN	Peter Richardson
Responsable des relations avec Domaine de la Tranquillité	Jean Cloutier
Environnemental Responsable des relations avec L'association du Lac Bibite	Philippe Couture Barbara McDonald Peter Richardson Barbara McDonald

8.2 Résolution 2020-07-100 - Plan d'analyse et d'intervention de systèmes de traitement d'eaux usés

CONSIDÉRANT l'objectif de la municipalité de protéger les lacs et plans d'eau sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité d'assurer que les systèmes de traitement d'eaux usés ne soient pas polluants;

CONSIDÉRANT que les systèmes de traitements d'eaux usés sont privés et non pas municipales sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'âge et la vétusté de certains systèmes de traitements d'eaux usés;

CONSIDÉRANT les subventions gouvernementales offertes pour les systèmes de traitement d'eaux usés et la volonté de la municipalité de travailler avec les citoyens pour trouver des solutions;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de travailler avec les citoyens pour trouver des solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'INSTAURER un programme d'identification et d'évaluation de systèmes de traitement d'eaux usés sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2020;

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2020-07-101 - C.C.U. 2020-05-28 - Demande DPCOL200023, construction neuve, matricule 1621-93-7693-0-000-0000, lot 5 011 315

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de construction neuve et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

APPROUVER le plan d'implantation 30171, min. 3275 préparé par Simon Jean, A-g. et les plans de construction 05-20 feuillet 01 à 06 préparé par Design 89.

À LA CONDITION SUIVANTE :

Que l'éclairage extérieur qui sera installé respecte en tout point la réglementation et soit approuvé préalablement par l'inspecteur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.2 Résolution 2020-07-102 - C.C.U. 2020-06-35 - Demande DPPIL200026, certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine, matricule 1621-93-7693-0-000-0000, lot 5 011 315.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le plan d'implantation 30171, min. 3275 préparé par Simon Jean, A-g. et les plans de construction 05-20 feuillets 01 à 02 préparé par Design 89.

À LA CONDITION SUIVANTE :

Que l'éclairage extérieur qui sera installé respecte en tout point la réglementation et soit approuvé préalablement par l'inspecteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.3 Résolution 2020-07-103 - C.C.U. 2020-06-36 - Demande DPCOL200020, construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-008-0001, lot 6 219 792 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de construction neuve et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le plan d'implantation 30863, min. 3558 préparé par Gabriel Lapointe A-g. prévoit un imposant remblai d'une hauteur de plus de 4 m proposé en façade du lac (marge avant);

CONSIDÉRANT qu'aucun plan préparé par un professionnel en aménagement paysagé n'a été fourni concernant l'aménagement final du terrain et de ce remblai;

CONSIDÉRANT que le bâtiment doit être implanté sur le site de manière à minimiser au maximum son impact visuel;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU considèrent qu'il est possible de diminuer l'impact visuel du remblai proposé;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment est proposée sur des pentes fortes à très abruptes;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans de construction 05-20 feuillets 01 à 05 préparé par Design 89.

CONDITIONNELLEMENT au dépôt d'un nouveau plan d'implantation qui démontrera que la topographie naturelle du terrain est respectée en minimisant les travaux de remblai lors de la construction et que la nouvelle proposition soit préalablement soumise aux membres du CCU pour fin d'analyse;

CONDITIONNELLEMENT au dépôt d'un engagement ou d'un plan de remise en état des lieux pour l'accès au chantier en rive.

ADOPTÉE EN UNANIMITÉ.

9.2.4 Résolution 2020-07-104 - C.C.U. 2020-06-37 - Demande DPADL200027, changement du revêtement de toiture du boathouse, matricule 1721-53-7439, lot 5 845 751, 526, Rive du Lac-Tremblant

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande pour la modification d'un bâtiment accessoire (boathouse) et les documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement numéro 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le matériel de revêtement choisi est le même que celui utilisé pour une partie de la toiture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent harmoniser les bâtiments accessoires avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le matériel de revêtement proposé (Toiture d'acier Idéal, Série Héritage, Fusain)

ET DE SUGGÉRER aux propriétaires de remplacer le matériel de revêtement des murs du boathouse par le même matériel de revêtement que celui du bâtiment principal (déclin de bois).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **Acceptation de correspondance : Aucune.**
11. **Affaires nouvelles : Aucune.**
12. **Période d'intervention des membres du conseil : Aucune.**

13. **Période de questions -**

14. **Résolution 2020-07-105 - Clôture et levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 11 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorière